Attributions : les aspects juridiques et pratiques

Cette formation vise à optimiser les politiques d'attribution tout en maîtrisant les dispositifs et textes juridiques applicables aux attributions de logements, en prenant en compte les nouvelles dispositions de l'arrêté du **22 décembre 2020** relatif au **NOUVEAU CERFA** et aux **JUSTIFICATIFS DE LA DEMANDE**, aux décrets sur LA COTATION DE LA DEMANDE et LA GESTION EN FLUX des réservations de logements sociaux.

Programme édité le 09/11/2026

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

Durée	Mode d'organisation :
14 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
97 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

PUBLIC
Responsable et chargés de Gestion locative, Responsable et personnel des services d'attribution, d'accueil et clientèles

PRÉREQUIS
Aucun prérequis n'est nécessaire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de cas à partir de leur expérience. Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Des cas pratiques et exercices seront mis en œuvre tout au long de la formation. Un QCM sera soumis individuellement à chaque participant au début et à l'issue de la formation pour mesurer la progression et vérifier que le niveau atteint correspond aux objectifs.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la formation.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender les principes des attributions de logements
- Identifier les conditions d'attributions en intégrant les critères de priorité, points de vigilance et spécificités
- Mettre à jour et actualiser ses pratiques

E-start :
Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.
E-Coach :
Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel

Programme de la formation

1. Le cadre juridique et les grands principes des règles d'attribution
- Décryptage et mise en perspective des sources juridiques, évolutions des principes et des règles de l'attribution d'un logement locatif social.
- L'égalité des chances et la mobilité dans le parc social.

2. Le traitement et le suivi de la demande
- La nouvelle version V5 du formulaire de demande de logement locatif suite à l'arrêté du 22 décembre 2020, qui prépare la colocation loi ELAN, la cotation de la demande et la nationalisation du numéro unique
- Décryptage : différence entre codemandeur et colocataire. Quid du numéro de sécurité sociale ?
- Obligations en matière de publics prioritaires et labellisation.
- Renforcement de l'objectif de mixité sociale prévue par la loi 3DS
- Le système de cotation par le décret du 17 décembre 2020. Qui la met en place ? selon quels critères ?
- Lecture croisée avec le CERFA.
- La gestion en flux des réservations : décret du 20 février 2020.

3. L'instruction de la demande
- Les pièces justificatives pour l'instruction de la demande selon l'arrêté du 22 décembre 2020 modifié par l'arrêté du 20/04/2023
- Les catégories de ménage et les plafonds de ressources. Les situations des personnes séparées, en procédure de divorce ou victimes de violences conjugales.
- Le taux d'effort et le reste à vivre
- Les conditions relatives au titre de séjour des étrangers: ressortissants

européens et non européens
- La préparation et l'analyse des dossiers.

4. L'examen de la demande par la CALEOL
- Le rôle de la commission d'attribution
- Nouvelle disposition : information de la CALEOL pour les relogements dans le cadre d'une démolition
- La mise en place d'un règlement d'attribution
- Les critères d'attribution, de non attribution, et de rejet
- Mise en place de la CALEOL numérique: apport de la loi 3DS
- Les décisions de la CALEOL (attribution, classement, attribution sous condition suspensive, non attribution, rejet). Analyse des motifs, nouveau motif
- La notification de la décision au candidat

5. Les pouvoirs de la CALEOL en matière d'examen des situations d'occupation des logements : sous-occupation, suroccupation, dépassement de plafond, fin de situation de handicap
- Les avis de la CALEOL : forme et contenu
- Les formalités de notifications aux locataires

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.

24/11/2026 au 25/11/2026
23/03/2027 au 24/03/2027
22/06/2027 au 23/06/2027
23/11/2027 au 24/11/2027

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif HT : 1.400 € (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques *(en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)*

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com